

Ici bat le cœur des Laurentides

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-364 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU THÉÂTRE LE PATRIOTE ET DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-*M-364 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote et du bâtiment administratif est de 10 139;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 025;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro 2023-M-364 créant une réserve financière pour l'entretien du Théâtre Le Patriote et du bâtiment administratif* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 novembre 2023, à 19 h 01.

(S) ANNY DESPRÉS Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)



lci bat le cœur des Laurentides

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

| Je soussignée, Paméla Gagnon, technicienne en gestion documentaire à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> . |
|--|
| Sainte-Agathe-des-Monts, ce 2 novembre 2023 |
| (S) PAMÉLA GAGNON |
| Paméla Gagnon |
| |
| Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts, |
| Ce 2 novembre 2023 |
| (S) ANNY DESPRÉS |
| Anny Després Greffière adjointe |
| |